



Conseil économique et social

Distr. limitée
15 avril 2014
Français
Original : anglais

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2014

3-6 juin 2014

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire***

Projet de descriptif de programme de région****

Enfants et femmes palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans l'État de Palestine

Résumé

Le projet de descriptif du programme de région est soumis au Conseil d'administration pour discussion et observations. Le Conseil d'administration est invité à approuver le budget indicatif total de 8 800 000 dollars provenant des ressources ordinaires, sous réserve de la disponibilité de fonds, et de 18 423 000 dollars provenant d'autres ressources, sous réserve de la disponibilité de contributions à des fins spécifiques pour la période 2015-2016

** Troisième tirage pour raisons techniques (15 mai 2014).

*** E/ICEF/2014/5.

**** Conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration, le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF, avec le tableau des résultats, au plus tard six semaines après l'examen du descriptif du programme de région à la session annuelle 2014 du Conseil d'administration. Le descriptif révisé sera ensuite soumis pour approbation à la seconde session ordinaire de 2014 du Conseil d'administration.



Données de base[†]

(2012 sauf indication contraire)

	État de Palestine	Palestiniens en République arabe syrienne (2006)	Palestiniens au Liban (2011)	Réfugiés palestiniens enregistrés auprès de l'UNWRA ^d en Jordanie ^d
Nombre d'enfants (en millions, moins de 18 ans, garçons/filles)	1,0/1,0	0,2 ^d	0,2 ^d	0,3/0,3
U5MR/Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	23	30 ^c	17 ^c	25
Insuffisance pondérale (% , modérée et sévère)	4 (2010)	10	5	4
(Masculin/féminin, urbain/rural, les plus pauvres/les plus riches)	...	10/10 11/9 10/12	5,5
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes, ajusté)	64 (2010)	46 ^c	..	13
Utilisation de sources d'eau potable améliorées (pourcentage)	82 (2011)	73 ^c	72 ^c	100
Utilisation de services d'assainissement améliorés (pourcentage)	94 (2011)	97 ^c	98 ^c	93
Enfants de 1 an ayant reçu le DPT3 (%)	97 ^a	94 ^c	93 ^c	100
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (pourcentage)	98 ^a	99 ^c	89 ^c	99
Scolarisation/fréquentation dans le primaire (pourcentage net, garçon/fille)	90/90 (2011)	98/98	95/97	98/98
Taux de survie jusqu'au dernier niveau du primaire (pourcentage, garçons/filles)	100/99 (2011)	98/99	94/97	88/85
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (pourcentage, masculin/féminin)
Taux de prévalence du VIH chez les femmes enceintes (pourcentage)
Travail des enfants (pourcentage, de 5 à 14 ans, garçons/filles)	7/4 (2010)	2/1	9/6	..
Enregistrement des naissances (pourcentage, moins de 5 ans)	99 (2010)	99	99	.. ^e
(Masculin/féminin, urbain/rural, les plus pauvres/les plus riches)	99/99 99/99 99/100	99/99 99/99 99/99	98/99
RNB per capita (dollars des États-Unis)	.. ^b

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau)

† Des données nationales plus détaillées concernant les enfants et les femmes ainsi que des notes méthodologiques détaillées sur les estimations sont affichées sur le site www.childinfo.org.

^a Les taux de vaccination indiqués dans le tableau ci-dessus correspondent à des estimations inter-agences établies par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'UNICEF. Les estimations ventilées par sexe, disponibles à partir de données tirées d'enquêtes, sont les suivantes : DPT3, masculin (99 %) et féminin (98 %); rougeole, masculin (97 %) et féminin (97 %), tiré de l'Enquête sur la santé de la famille palestinienne, 2006.

^b Estimation de revenu faible à moyen (1 036 dollars à 4 085 dollars).

^c Cette estimation ne provient pas de la source normalisée utilisée généralement dans les tableaux des données de base des descriptifs de programme de pays pour cet indicateur, en raison du manque de données disponibles pour cette population. Ce chiffre peut donc ne pas être directement comparable à d'autres.

^d Les données de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) sont utilisées ici en l'absence de données représentatives pour cette population. Les estimations dans cette colonne n'ont pas été vérifiées et ne sont pas comparables à d'autres estimations présentées dans ce tableau des données de base de descriptif de programme et d'autres, où les estimations sont représentatives des populations respectives.

^e Il n'existe pas d'estimation de l'enregistrement des naissances pour les réfugiés palestiniens inscrits auprès de l'UNRWA en Jordanie. Selon la dernière Enquête démographique et de santé en Jordanie (2012), le taux national d'enregistrement est de 99 %, et de 100 % dans les camps.

Résumé de la situation des enfants et des femmes

1. Dans l'État de Palestine, 2,7 millions de personnes vivent en Cisjordanie et 1,7 million à Gaza. Près des trois quarts (74 %) de la population palestinienne totale habitent des zones urbaines, 17 % dans des régions rurales et 9 % dans des camps de réfugiés¹. Environ 68 % des habitants de Gaza bénéficient d'une assistance de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), alors qu'ils ne sont que 30 % en Cisjordanie². Les réfugiés palestiniens de longue date dans les trois pays hôtes sont au nombre de 1,9 million en Jordanie (33 % de la population du pays), 460 000 au Liban et 500 000 en République arabe syrienne³. La population palestinienne est majoritairement jeune, composée à 45 % de personnes de moins de 18 ans et de plus de 20 % d'adolescents de 10 à 18 ans (avec néanmoins quelques variations selon les pays).

2. L'Autorité palestinienne a progressé dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Cependant, la vie quotidienne des enfants et de leur famille s'inscrit dans le contexte de l'occupation israélienne et reste marquée par des disparités en termes de pauvreté et d'insécurité alimentaire, les restrictions à la circulation des biens et des personnes et le défaut d'accès aux ressources

¹ Bureau central palestinien de statistique, communiqué de presse à la veille de la Journée mondiale de la population, 11 juillet 2012.

² Chiffres de l'UNRWA 2012 : www.unrwa.org.

³ PNUD, *Rapport sur le développement humain 2013*, « L'essor du sud – le progrès humain dans un monde diversifié ». Notez qu'en République arabe syrienne, la situation des Palestiniens change rapidement.

naturelles et de contrôle sur elles. Au cours des dernières années, les réformes ont considérablement amélioré les capacités nationales de prestation de toute une série de services sociaux au bénéfice des Palestiniens, mais la qualité et l'accès continuent de poser problème. D'autre part, la capacité de l'autorité palestinienne à assurer la couverture sociale des habitants de Gaza, de la zone C de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est a été sérieusement réduite⁴. Dans ces circonstances, les femmes et les enfants sont les plus vulnérables.

3. Selon l'UNRWA, en République arabe syrienne⁵ 70 % des Palestiniens ont été déplacés, dont beaucoup vivent dans des écoles ou des bâtiments publics, et 440 000 ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence en raison de la crise en cours. La couverture vaccinale des enfants de moins de cinq ans, et notamment de ceux de moins de deux ans, a diminué dans beaucoup de districts. Moins de la moitié des 23 centres de santé de l'UNRWA sont encore opérationnels. Près des deux tiers des écoles de l'UNRWA (soit 76 établissements sur un total de 118) sont fermées en raison des dommages ou de l'insécurité ou encore parce qu'elles servent d'abri⁶.

4. Au Liban, l'arrivée de nouveaux réfugiés grève les ressources des communautés et pèse lourdement sur les services soutenus par le Gouvernement libanais et l'UNRWA. Les réfugiés palestiniens sont généralement accueillis par les communautés les plus pauvres du Liban. Ceux qui sont enregistrés auprès de l'UNRWA ont une moyenne d'âge de 25 ans, 51 % sont des femmes, 26 % des enfants en âge scolaire et 15 % des enfants en bas âge.

5. Dans l'État de Palestine, les niveaux de pauvreté restent élevés (39 % des habitants de Gaza et 18 % de ceux de Cisjordanie vivent sous le seuil national de pauvreté⁷). La proportion de ménages confrontés à l'insécurité alimentaire a augmenté au plan national, passant de 25 % en 2011 à 34 % en 2012 du fait du ralentissement économique⁸.

6. Les enfants sont exposés à diverses formes de violence. Dans l'État de Palestine, 27 % des jeunes de 2 à 14 ans sont soumis à de châtiments corporels sévères chez eux⁹. Près de 83 % des enfants palestiniens au Liban sont soumis à une discipline violente au sein du foyer. Environ 52 % des enfants en Jordanie sont exposés à la violence physique et verbale en milieu scolaire¹⁰.

7. Dans l'État de Palestine, 40 % des femmes de 20 à 24 ans ont été mariées avant l'âge de 18 ans¹¹. Au Liban, le taux de mariages précoces chez les filles

⁴ Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, « State Building in the Occupied Palestinian Territory: Opportunities for recovery and development challenges », 2009.

⁵ www.unrwa.org/newsroom/official-statements/crossroads-crisis-yarmouk-syria-and-palestine-refugee-predicament; téléchargé le 11 mars 2014.

⁶ Plan d'aide humanitaire pour la Syrie, janvier-décembre 2014. <http://www.unocha.org/cap/appeals/syria-humanitarian-assistance-response-plan-sharp-january-december-2014>.

⁷ Bureau central palestinien de statistique, « Palestine in figures 2012 », mars 2013.

⁸ Bureau central palestinien de statistique, Programme alimentaire mondial, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et UNRWA, « Socio-economic and food security survey, Cisjordanie and Gaza, Palestine », 2012.

⁹ Bureau central palestinien de statistique, « Palestinian family survey », 2010. L'étude définit les mesures de discipline violentes comme « l'agression psychologique » ou les « châtiments corporels ».

¹⁰ UNICEF Jordanie, « Violence against children study », 2007.

¹¹ Bureau central palestinien de statistique, « Palestinian family survey », 2010.

palestiniennes est de 19 %¹², un chiffre qui passe à 22 % en République arabe syrienne¹³. Parmi les réfugiés palestiniens en Jordanie, 20 % des femmes dans les camps sont mariées à l'âge de 16 ans, et 41 % le sont entre 17 et 20 ans. Le respect des normes internationales en matière de justice des mineurs progresse à des rythmes divers et des réformes juridiques sont en cours en Jordanie et dans l'État de Palestine. Les enfants handicapés ont peu accès aux services de santé, à l'éducation et autres services de protection sociale et de développement.

8. L'État de Palestine a enregistré des progrès positifs dans la réalisation des quatrième et cinquième objectifs du Millénaire pour le développement. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans s'est établi à 23 pour 1 000 naissances vivantes et celui de la mortalité infantile à 20 pour 1 000 naissances vivantes en 2011, soit une diminution de près de la moitié par rapport à 1990, année au cours de laquelle la mortalité des moins de cinq ans était de 43 pour 1 000 naissances vivantes et la mortalité infantile de 36 pour 1 000 naissances vivantes¹⁴. Le taux de mortalité néonatale¹⁵ s'est établi à 61 % de la mortalité infantile globale. Les enfants de un à quatre ans meurent principalement à la suite d'accidents, à l'origine de 24 % des décès.

9. Dans l'État de Palestine, le taux de retards de croissance est de 12 % chez les garçons et de 10 % chez les filles¹⁶. Les taux d'allaitement au sein exclusivement des enfants de 0 à 6 mois restent faibles, de l'ordre de 17 % chez les réfugiées palestiniennes au Liban, de 29 % dans l'État de Palestine et en République arabe syrienne¹⁷, et de 23 % en Jordanie¹⁸. Selon une enquête, 41 % des enfants palestiniens réfugiés de 6 à 12 ans, de la République arabe syrienne et désormais au Liban, ont indiqué n'avoir pris qu'un seul repas la veille¹⁹.

10. L'accès à de l'eau sans risque sanitaire, en quantité suffisante et à un prix abordable continue de poser un défi majeur pour les enfants et leurs familles dans l'État de Palestine. À Gaza, seuls 14 % des ménages ont accès à de l'eau potable sans risque sanitaire et un quart à peine des eaux usées est traité. En raison de la détérioration et de la contamination des aquifères côtiers, la désalinisation de l'eau de mer est devenue la seule option viable pour assurer l'approvisionnement en eau potable de Gaza. Les capacités de l'Autorité palestinienne à transférer l'eau dans des zones où elle fait défaut sont sérieusement réduites.

11. L'éducation a bénéficié d'une grande attention au cours des dernières décennies, ce qui se traduit aujourd'hui par des taux nets élevés de scolarisation et de fréquentation scolaire et l'instauration de l'égalité des sexes. L'enseignement de base est gratuit et obligatoire pour les réfugiés palestiniens en Jordanie et en République arabe syrienne, et les élèves ont accès tant aux écoles publiques qu'aux établissements de l'UNRWA. Cependant, la crise actuelle a entraîné une stagnation

¹² Enquête en grappes à indicateurs multiples, Les Palestiniens au Liban, 2011.

¹³ Enquête en grappes à indicateurs multiples sur les Palestiniens vivant en Syrie, 2006.

¹⁴ Estimation du Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité juvénile. Données incluant les données de référence de 1990 de : « Levels and Trends in Child Mortality (2011 data) », Rapport2012.

¹⁵ Bureau central palestinien de statistique, « Palestinian family survey », 2010.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Les données relatives à la République arabe syrienne datent de 2006, et les travaux sur les indicateurs ont été affectés négativement par le conflit.

¹⁸ Enquête démographique et de santé en Jordanie, 2012.

¹⁹ Enquête UNRWA/Programme alimentaire mondial au Liban, octobre 2013.

des taux d'inscription et un taux élevé d'abandon scolaire en République arabe syrienne et parmi les populations récentes de réfugiés palestiniens en Jordanie et au Liban. En République arabe syrienne, 47 000 élèves palestiniens sur un total de 66 000 étaient inscrits en 2013/14²⁰.

12. Les jeunes abandonnent l'école au cours du second cycle du primaire et du premier cycle du secondaire. Dans l'État de Palestine, 16 % des élèves qui entrent en première année du cycle élémentaire abandonnent leurs études avant d'atteindre la 10^e année. Ces abandons sont liés à l'environnement scolaire et à la situation socio-économique des familles. Les garçons sont plus nombreux que les filles à quitter l'école aux niveaux secondaire et supérieur, mais les meilleurs résultats des filles ne se traduisent pas toujours par de meilleures opportunités d'emploi.

13. Dans l'État de Palestine, la stratégie nationale de développement du jeune enfant a été avalisée par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur en 2013. Les classes préscolaires ont été institutionnalisées dans le système d'éducation formel. Au Liban, selon l'enquête en grappes à indicateurs multiples de 2011, seuls 57 % des enfants réfugiés palestiniens de 36 à 59 mois fréquentent le préscolaire.

Principaux résultats et enseignements tirés de la coopération antérieure, 2011-2014

a) Principaux résultats obtenus

14. **Politiques et législation nouvelles ou améliorées.** L'Autorité palestinienne a intégré les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant dans son cadre juridique pertinent, y compris la loi modifiée sur l'enfance, promulguée en 2013 et octroyant une protection supplémentaire aux enfants²¹. Avec l'appui de l'UNICEF, le cadre stratégique de justice pour les mineurs, la politique de non-violence et de renforcement de la discipline dans les écoles, la stratégie du secteur de la protection sociale ainsi que la stratégie nationale de développement du jeune enfant ont été finalisés et adoptés en 2013. En collaboration avec l'Autorité palestinienne et les partenaires de la société civile, l'UNICEF a soutenu le renforcement des capacités, la fourniture de conseils techniques, la mobilisation de ressources et les activités de plaidoyer.

15. **Éléments factuels et connaissances.** L'une des principales réalisations du programme de région a été la production et la diffusion d'études et d'enquêtes, notamment sur les disparités et l'équité, dans le but de faciliter un meilleur ciblage des services et des politiques. L'enquête 2010 sur la famille palestinienne a été finalisée et la cinquième enquête en grappes à indicateurs multiples a été lancée en collaboration avec le Bureau central palestinien de statistique. L'étude nationale sur les micronutriments et l'anémie, la première d'une telle envergure menée par le Ministère de la santé, s'est achevée en 2014. Elle fournira des données de référence pour les carences en micronutriments et alimentera les plans stratégiques du

²⁰ UNRWA – Syria Regional Crisis Response January to December 2014, http://www.unrwa.org/sites/default/files/2014_syria_emergency_appeal.pdf; téléchargé le 30 mars 2014.

²¹ Nations Unies, Rapport du Secrétaire général, « Assistance au peuple palestinien » (A/68/76, E/2013/65).

Ministère de la santé ainsi que les stratégies de communication en faveur d'un changement des comportements. En Jordanie, le département de statistique, en collaboration avec l'UNICEF et d'autres partenaires, a achevé l'enquête 2012 sur la population et la santé des familles, qui fournit des données complètes sur la santé des mères et des enfants, y compris palestiniens. Au Liban, une enquête en grappes à indicateurs multiples a été menée dans des camps et des rassemblements en 2011 et lancée en décembre 2012.

16. L'UNICEF et ses partenaires ont produit des données sur la situation des enfants palestiniens en détention. L'étude « Palestinian Children in Israeli Military Detention » (Les enfants palestiniens incarcérés dans des centres de détention militaire israéliens) a été publiée début 2013 à la suite d'un processus de vérification et consultation de nombreuses parties prenantes. Axée sur le traitement des enfants palestiniens de Cisjordanie placés en détention militaire israélienne, l'étude a proposé des mesures pratiques pour défendre les droits des enfants et soutenir l'amélioration de la justice et de la protection des enfants, conformément aux standards internationaux. Les consultations et le dialogue qui s'en sont suivis ont suscité la décision du Gouvernement israélien d'expérimenter à titre pilote l'utilisation, à compter de février 2014, des assignations plutôt que des arrestations nocturnes. En outre, une étude sur les enfants en détention dans le système de justice de l'Autorité palestinienne a récemment été finalisée. Dans ce domaine, les actions s'inscriront dans le cadre du soutien permanent de l'UNICEF à la justice pour les enfants. En Jordanie, une enquête nationale sur la jeunesse, couvrant également les jeunes palestiniens, a contribué à l'élaboration du plan d'action de la stratégie nationale pour la jeunesse.

17. **Renforcement des systèmes.** Un soutien technique a été proposé pour aider les Gouvernements et les partenaires à renforcer les capacités des prestataires à assurer des services de haute qualité et répondant aux normes internationales. Dans l'État de Palestine, l'UNICEF a appuyé le Ministère de la santé dans l'élaboration et l'adoption du premier Code national de commercialisation des substituts du lait maternel, qui sera le principal outil réglementaire de contrôle du marché local et privé de ces substituts. Par ailleurs, l'UNICEF a aidé le Ministère des affaires sociales à renforcer les 13 réseaux pluridisciplinaires de protection de l'enfance et à développer un protocole national d'orientation des enfants nécessitant une protection. En Jordanie, l'UNICEF a soutenu la création du réseau des agents du changement de l'UNICEF, un outil novateur de promotion de la participation et de l'engagement civique des jeunes. Ce réseau et d'autres organisations de jeunesse ont joué un rôle déterminant dans le succès de la campagne de vaccination de novembre 2013, qui a touché plus d'un million d'enfants. Par ailleurs, un nouveau système de prise en charge des cas relevant de la protection de l'enfance a été mis en œuvre dans le camp de Marka avant d'être répliqué dans d'autres camps.

18. **Action humanitaire.** Au lendemain de l'escalade des hostilités à Gaza fin 2012, l'UNICEF a fourni des produits médicaux et des articles non alimentaires, soutenu la réparation des réseaux de distribution d'eau et des écoles endommagées, et mené une campagne de sensibilisation au danger des mines. Des équipes ont été déployées pour apporter un soutien psychosocial aux enfants touchés par les hostilités à Gaza et identifiés grâce à la procédure d'évaluation psychosociale rapide menée par l'UNICEF. L'organisation a continué à jouer le rôle de chef de file sectoriel en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) et d'éducation et à diriger le Groupe de travail sur la protection de l'enfance. En 2013-2014, plusieurs

actions ont été entreprises pour renforcer les capacités des autorités locales dans ces domaines.

19. Au Liban, l'UNRWA et l'UNICEF ont assuré des services de santé primaires et secondaires pour plus de 330 000 réfugiés palestiniens (280 000 du Liban et 50 000 de la République arabe syrienne) grâce aux 27 centres de santé de l'UNRWA. En 2013, dans le cadre des interventions hivernales au Liban, l'UNICEF a fourni vêtements d'hiver, bons d'habillements, fournitures et chauffage à environ 250 400 enfants libanais, palestiniens et syriens. En République arabe syrienne, l'UNICEF et ses partenaires ont touché plus de 19 500 jeunes grâce aux espaces accueillants pour les adolescents de l'UNRWA dans les camps palestiniens et les clubs des écoles de l'UNRWA.

b) Enseignements tirés

20. La qualité des programmes s'est améliorée grâce aux efforts consentis pour élargir les partenariats et pour améliorer la coordination dans l'identification des lacunes, l'établissement des priorités et la définition des indicateurs de mesure des progrès.

21. L'évaluation du programme pour le développement et la participation des adolescents²² a mis en évidence l'intérêt qu'il y a à favoriser l'autonomisation des adolescents et à les inciter à agir en tant qu'agents de changement social positif. Comme démontré dans l'État de Palestine, il est important d'adapter les approches et stratégies programmatiques aux divers besoins des adolescents, garçons et filles. Par ailleurs, le travail avec les adolescents a été complété par des actions de promotion d'un environnement réceptif et propice à la participation des jeunes.

Le programme de région, 2015-2016

a) Tableau récapitulatif du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante du programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Éducation			
État de Palestine	420	2 400	2 820
Liban	500	400	900
République arabe syrienne	280	120	400
Jordanie	200	140	340
Protection de l'enfance			
État de Palestine	500	3 700	4 200
Liban	500	400	900
République arabe syrienne	100	50	150
Jordanie	350	210	560

²² Bureau régional de l'UNICEF du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, « The Right to Participation – Adolescents: Agents of positive change », 2011.

<i>Composante du programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Développement et participation des adolescents			
État de Palestine	380	1 509	1 889
Liban	350	340	690
République arabe syrienne	150	80	230
Jordanie	350	210	560
Santé et nutrition			
État de Palestine	390	980	1 370
Liban	350	260	610
République arabe syrienne	330	180	510
Jordanie	100	70	170
Eau, assainissement et hygiène			
État de Palestine	320	5 200	5 520
Politique sociale et éléments factuels			
État de Palestine	830	180	1 010
Intersectoriel			
État de Palestine	1 860	1 554	3 414
Liban	200	300	500
République arabe syrienne	240	70	310
Jordanie	100	70	170
Total	8 800	18 423	27 223
État de Palestine	4 700	15 523	20 223
Liban	1 900	1 700	3 600
République arabe syrienne	1 100	500	1 600
Jordanie	1 100	700	1 800

b) Processus de préparation

22. Le descriptif de programme de région a été élaboré après consultation de l'Autorité palestinienne et des principaux homologues, sur la base de leurs priorités et stratégies de développement. Il repose sur les recommandations des évaluations de programme et des études qui ont guidé la stratégie de développement et permis d'affiner les priorités. En Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, des consultations ont été organisées avec l'UNRWA et les partenaires nationaux et ont permis d'aboutir à un accord prenant en compte l'analyse et les priorités esquissées dans le plan d'aide humanitaire pour la Syrie et le plan d'intervention régional. Dans l'État de Palestine, la fixation des priorités s'est largement inspirée de diverses évaluations et études et d'une analyse complète de la situation.

23. L'UNRWA a été un partenaire clé de l'UNICEF en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. Un mémorandum d'accord a été signé avec l'UNRWA afin de venir en aide aux réfugiés palestiniens récemment déplacés de République arabe syrienne ainsi qu'aux réfugiés palestiniens du Liban. Ce mémorandum permettra de renforcer davantage la coordination des interventions et le suivi des

résultats. En Jordanie, la collaboration avec l'UNRWA est centrée sur l'amélioration des systèmes de suivi et sur un ensemble d'initiatives de programme menées, tant au niveau stratégique que de la prestation de services, dans les camps de réfugiés palestiniens.

c) Composantes du programme, résultats et stratégies

24. L'objectif global du programme de région est d'améliorer l'accès aux services de base, l'environnement de protection et l'inclusion sociale des garçons, filles et femmes palestiniens. Il sera atteint grâce : a) au renforcement des capacités des partenaires nationaux et de la société civile, l'accent étant placé sur la législation et les services sociaux; b) aux recherches qui contribuent à multiplier et approfondir les connaissances et éléments factuels éclairant la politique sociale et la protection de l'enfance; c) aux interventions destinées à venir à bout des obstacles à l'équité posés aux communautés vulnérables et marginalisées; et d) à l'appui au maintien et à l'encouragement de la résilience pour remédier aux vulnérabilités.

25. L'inclusion sociale progressera dans les secteurs clés de l'éducation, de la protection des enfants ainsi que dans le développement et la participation des adolescents. Des interventions spécifiques dans les secteurs de la santé et de la nutrition sont également prévues. Dans l'État de Palestine, la politique WASH et la politique sociale seront des domaines d'action prioritaires.

26. Ce programme de deux ans reposera sur les succès déjà enregistrés et les enseignements tirés. Il répondra aussi aux vulnérabilités spécifiques des enfants réfugiés palestiniens affectés par le conflit en République arabe syrienne, au Liban et en Jordanie, et insistera sur l'accès aux services de base. De par sa conception, le programme tient compte des besoins en matière humanitaire et de développement, et se concentrera sur les droits des enfants les plus vulnérables et exclus.

Éducation

Résultat 1 : les enfants vulnérables bénéficient d'un accès amélioré à des possibilités d'apprentissage, depuis le préscolaire jusqu'au terme de l'éducation de base.

27. La composante éducation se concentrera sur les garçons et filles depuis la petite enfance (4 à 6 ans) jusqu'à l'adolescence (jusqu'à 18 ans). Dans toute la région, le programme mettra l'accent sur l'apprentissage durant la petite enfance et l'accès à l'éducation de base et aux possibilités d'apprentissage. Dans l'État de Palestine et en Jordanie, un soutien technique sera apporté afin d'intégrer les enfants souffrant de handicap dans l'éducation et promouvoir un environnement exempt de violence.

28. L'UNICEF appuiera ces initiatives en introduisant des méthodes et des outils innovants pour l'enseignement de rattrapage et l'accès à l'éducation formelle de base. Il apportera une expertise technique de haut niveau afin d'améliorer l'éducation inclusive, en visant plus particulièrement les enfants les plus vulnérables et ceux souffrant de handicap. L'égalité des sexes sera promue grâce à la prise en compte des sexospécificités dans la conception des interventions.

29. Dans l'État de Palestine, cette composante sera axée sur le renforcement des capacités. Le soutien apporté aux enseignants et aux administrateurs scolaires permettra d'avoir l'assurance que les établissements préscolaires et primaires font

bon accueil aux enfants handicapés. Elle fournira par ailleurs des orientations pour la mise en œuvre de la politique de non-violence et de discipline dans les écoles. Dans le contexte de la stratégie de développement du jeune enfant récemment adoptée, les partenaires seront suivis et formés afin d'élargir les services proposés aux enfants en âge préscolaire (4-6 ans). Les capacités seront également renforcées afin de planifier et suivre la qualité et le caractère inclusif de l'éducation, mettre en œuvre le système d'information de gestion des écoles et améliorer la coordination.

30. En République arabe syrienne, l'UNICEF et ses partenaires déploieront ensemble un programme d'auto-apprentissage destiné à améliorer l'accès à l'éducation de base des enfants les plus vulnérables. Un soutien technique sera par ailleurs apporté en vue de faciliter l'accès des jeunes palestiniens du pays aux services communautaires de développement du jeune enfant.

31. Au Liban, l'UNICEF favorisera l'accès à des services de qualité de développement du jeune enfant grâce à la fourniture de matériel et au renforcement des capacités du personnel des partenaires non gouvernementaux qui dispense ces services. Les écoles de l'UNRWA et les centres soutenus par les partenaires proposeront des classes de rattrapage aux enfants. L'UNICEF appuiera également le développement des compétences du personnel qui supervise les cours de rattrapage destinés aux garçons et filles réfugiés palestiniens des classes 1 à 8.

32. En Jordanie, l'UNRWA et le Ministère de l'éducation mettront en œuvre, avec l'assistance technique de l'UNICEF, un plan d'action visant à assurer une éducation de qualité et inclusive dans les centres de réadaptation communautaires et les écoles de l'UNRWA. Le plan s'appuiera sur une analyse de la situation des personnes handicapées dans l'ensemble des camps officiels ou informels pour concevoir et mettre en œuvre des réponses appropriées et effectives des diverses parties prenantes. Pour remédier aux taux élevés d'abandon scolaire, notamment chez les jeunes filles, l'UNICEF soutiendra les écoles exemptes de violence dans les camps et mènera des campagnes visant à modifier les comportements et à prévenir les mariages précoces et les châtiments corporels.

Protection de l'enfance

Résultat 2 : les filles et les garçons bénéficient de systèmes améliorés de protection de l'enfance destinés à prévenir et éliminer la violence, la maltraitance, l'exploitation et le délaissement

33. Cette composante couvre l'ensemble de la zone géographique du programme. L'UNICEF collaborera avec des partenaires nationaux et sous-nationaux afin que davantage d'enfants soient protégés contre la violence. Pour ce faire, l'organisation renforcera les capacités des partenaires et des prestataires de services à détecter les actes de violence envers les enfants, à les prévenir et à y répondre. Il nouera également des contacts au sein des communautés afin de leur faire mieux comprendre comment prévenir la violence. La prévention de la violence envers les enfants nécessitera une collaboration transsectorielle étroite, faisant intervenir les autorités et des experts de l'éducation, de la santé et de l'adolescence. À titre d'exemple, la collaboration entre les agents de la protection de l'enfance et ceux de la santé et entre leurs ministères respectifs sera nécessaire pour développer une politique et un sous-système destinés à la détection et au signalement des cas de violence et de mauvais traitements envers des enfants et à l'orientation des victimes.

34. Dans l'État de Palestine, le programme sera plus particulièrement axé sur le développement des capacités nationales des services de protection de l'enfance. Il s'agira de renforcer les services psychosociaux et de s'appuyer pour ce faire sur les bonnes pratiques déjà mises en œuvre. L'UNICEF soutiendra la mise en œuvre de la loi modifiée sur l'enfance et renforcera les capacités à légiférer, planifier et concrétiser dans les faits des approches coordonnées de la protection de l'enfance. L'UNICEF appuiera également la mise en œuvre de la loi sur la protection des mineurs, pour protéger les enfants en conflit avec la loi. La défense des droits de l'enfant nécessitera un soutien sans faille des divers partenaires afin de documenter les violations graves commises contre les enfants et de les protéger des conflits armés.

35. Au Liban, l'UNICEF intensifiera ses interventions et ses actions de prévention dans les services de protection de l'enfance et de lutte contre les violences sexistes. Les systèmes de protection de l'enfance dans les camps seront cartographiés et des systèmes de prise en charge et d'orientation seront mis en place. Le soutien au renforcement des capacités sera étendu à l'UNRWA et aux organisations non gouvernementales palestiniennes (ONG) afin de leur permettre de gérer les cas de maltraitance d'enfant et de violence sexiste et d'orienter les victimes. L'UNICEF impliquera des membres de la communauté dans les services d'aide psychosociale.

36. En Jordanie, le programme aidera les étudiants, les enseignants, les directeurs, les parents et les membres de la communauté au sens large, y compris dans les camps de réfugiés palestiniens, à transformer leurs écoles et les rendre plus inclusives, sûres et exemptes de violence. Il s'agira là encore de renforcer les capacités, en portant une attention particulière à la transformation des normes sociales en matière de violence à l'encontre des enfants dans les écoles, grâce à une campagne de communication sur ce thème. Le programme s'inspirera des enseignements tirés de la campagne Ma'An contre la violence à l'école. Il continuera par ailleurs à développer les capacités de l'UNRWA à évaluer et protéger les Palestiniens vulnérables, en répliquant notamment le modèle réussi des équipes multidisciplinaires de gestion de cas mis en œuvre précédemment au camp de Marka. L'accent sera également placé sur la protection et la réhabilitation des enfants maltraités, des enfants privés de soins parentaux et des enfants en conflit avec la loi.

37. En République arabe syrienne, l'approche adoptée sera double, elle tablera simultanément sur la prévention et sur des interventions destinées à répondre aux besoins de protection les plus urgents grâce à la sensibilisation et au renforcement des capacités. L'UNICEF apportera un soutien psychosocial aux enfants palestiniens en facilitant la création d'espaces fixes et mobiles accueillants pour les enfants et en formant de jeunes bénévoles de la communauté à l'aide psychosociale. Pour la prévention, une campagne de sensibilisation à la protection de l'enfance, touchant également les enfants et les communautés palestiniennes, traitera, entre autres thèmes, de la violence sexiste, du recrutement des enfants et de la prévention des séparations familiales. En partenariat avec l'UNRWA, le module de sensibilisation au danger des mines sera introduit dans les écoles de l'Office et les autres écoles fréquentées par des enfants palestiniens. L'UNICEF collaborera également avec la Société palestinienne du Croissant-Rouge et d'autres ONG palestiniennes.

Développement et participation des adolescents

Résultat 3 : les adolescents et adolescentes ont la possibilité de contribuer au développement communautaire et national et de réussir leur passage à l'âge adulte

38. Cette composante du programme, qui couvre l'ensemble de la zone géographique du programme de région, vise à développer les politiques et les partenariats axés sur un engagement constructif avec les adolescents (essentiellement de 10 à 19 ans). Un aspect important consiste à aider ces adolescents à acquérir les aptitudes et compétences qui leur permettront de participer de manière positive à la société et à leur offrir des opportunités soutenant leur passage à l'âge adulte.

39. L'UNICEF continuera de promouvoir l'autonomisation et la participation des jeunes et des adolescents par des méthodes innovantes de communication et le renforcement des capacités. Dans ce contexte, l'organisation soutiendra des initiatives menées par des jeunes et celles visant à développer leur sens entrepreneurial et à les préparer à la vie active. En Jordanie et dans l'État de Palestine, des campagnes de communication pour le développement seront menées afin d'inciter les jeunes à mieux accepter les responsables politiques et s'impliquer à leurs côtés.

40. Dans l'État de Palestine, les programmes destinés aux adolescents reposeront sur les réalisations du cycle précédent. Ils viseront à autonomiser les jeunes et à leur permettre de prendre des décisions qui auront une incidence sur leur passage à l'âge adulte. Le programme tiendra compte des sexospécificités et emploiera une approche innovante, y compris les médias sociaux et les arts, pour promouvoir des modes de vie sains et des possibilités d'apprentissage. Les capacités des partenaires seront renforcées en vue de la mise en œuvre du plan d'action en faveur de normes nationales pour les centres de jeunesse et centres pour adolescents.

41. En République arabe syrienne, la capacité des partenaires, y compris les ONG locales, seront améliorées afin de proposer aux adolescents des programmes de développement des compétences nécessaires à la vie courante et d'encourager les jeunes à s'impliquer dans l'élaboration et la conduite d'initiatives communautaires.

42. Au Liban, l'UNICEF déploiera des efforts particuliers pour renforcer la participation des adolescents les plus marginalisés et vulnérables. En collaboration avec l'UNRWA, l'UNICEF intensifiera et institutionnalisera des initiatives qui ont fait leurs preuves dans les camps et sont autant d'occasions de volontariat et de stages.

43. En Jordanie, le programme offrira des possibilités élargies d'engagement civique et de leadership aux jeunes et aux adolescents palestiniens des camps, notamment aux plus marginalisés et vulnérables. Le programme diffusera le manuel des compétences pratiques pour la vie quotidienne dans les espaces accueillants pour les adolescents, les écoles de l'UNRWA et les associations locales. La constitution de réseaux entre adolescents sera renforcée grâce au réseau des agents du changement, dans lequel des adolescents agents du changement participeront à la planification et l'évaluation des activités du programme par l'intermédiaire des médias sociaux et d'autres moyens.

Santé et nutrition

Résultat 4 : les femmes et les enfants, notamment les plus vulnérables et marginalisés, recourent de plus en plus à des services améliorés de santé maternelle et infantile et de nutrition, et appliquent des pratiques sanitaires de meilleure qualité

44. Dans toute la région couverte par le programme, cette composante aura pour objet d'améliorer la fourniture et l'accès des services de santé maternelle et infantile et de promouvoir de bonnes pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants intégrant l'allaitement, ainsi que l'alimentation saine, notamment durant la petite enfance.

45. L'UNICEF soutiendra les actions de renforcement des capacités des professionnels de santé des Ministères de la santé et/ou des ONG, de l'UNRWA et autres partenaires locaux. Il appuiera par ailleurs la communication en faveur d'initiatives de développement dans un vaste éventail de communautés, de camps de réfugiés et auprès des populations déplacées en Jordanie, au Liban, dans l'État de Palestine et en République arabe syrienne.

46. Dans l'État de Palestine, l'accent sera placé sur la communication pour le développement afin d'améliorer les soins à domicile dans le cadre de l'initiative « Hôpital ami des bébés » ainsi que les services de soins de santé néonatale mis en place durant le cycle précédent. Des interventions axées sur les changements de comportement et la communication ciblant les communautés vulnérables et les régions marginalisées permettront de lutter contre les maladies non transmissibles et de prévenir les blessures et les accidents. L'assistance technique sera réorientée de manière à aider les systèmes et les capacités à assurer le bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement. L'objectif est d'achever la phase finale du transfert des processus d'achat pour le Programme national élargi de vaccination.

47. En République arabe syrienne, l'accent sera placé sur l'amélioration de l'accès aux services de santé pour les familles palestiniennes déplacées dans leur propre pays et vivant dans des communautés hôtes syriennes et pour les réfugiés vivant dans des camps, en renforçant les capacités des partenaires locaux, y compris les ONG, et en favorisant la prestation des services. Une importance toute particulière sera accordée à la prévention de la malnutrition chez les jeunes enfants et à la sensibilisation des familles à l'allaitement et à une alimentation de complément des nourrissons.

48. Au Liban, l'UNICEF appuiera l'UNRWA, premier prestataire de soins de santé aux réfugiés palestiniens, afin de résorber les goulets d'étranglements en améliorant la qualité et la couverture des services de vaccination et de nutrition destinés aux enfants et aux femmes vivant dans les camps. Pour ce faire, l'approvisionnement en vaccins et matériel de vaccination, en vitamine A et en sel de réhydratation par voie orale sera élargi. En vue de répondre au problème majeur de l'anémie et de la malnutrition des nourrissons, l'UNICEF soutiendra le programme d'alimentation complémentaire de l'UNRWA, destiné aux femmes enceintes et aux mères allaitantes. Des sessions d'information sur l'allaitement, l'alimentation et les pratiques de soins des jeunes enfants et l'anémie, seront également organisées à l'intention de ces femmes.

49. En Jordanie, l'accent sera placé sur le renforcement ciblé des capacités des prestataires de soins de santé installés dans les camps de réfugiés, s'agissant

notamment de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant de moins de cinq ans. Cette action inclura l'établissement de lignes directrices pour l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants et la santé maternelle et infantile. Les femmes enceintes et les mères seront davantage sensibilisées à l'allaitement et pourront découvrir les bonnes pratiques en matière d'alimentation de l'enfant et de parentalité.

Eau, assainissement et hygiène

Résultat 5 : les enfants et leurs familles bénéficient de plus en plus d'un accès à de l'eau sans risque sanitaire à un prix abordable et d'installations sanitaires et adoptent de meilleures pratiques d'hygiène

50. Mise en œuvre uniquement dans l'État de Palestine, cette composante du programme vise à renforcer les capacités nationales de planification, de budgétisation et de gestion de la fourniture équitable d'eau sans risque sanitaire et des systèmes d'assainissement. Cet objectif sera poursuivi selon trois axes. D'abord, un soutien continu sera apporté au système d'information de la Régie palestinienne des eaux de manière à optimiser l'efficacité de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Les fonctions de coordination humanitaire resteront confiées aux autorités nationales pour les crises à évolution lente ou rapide impactant l'accès à une eau sans risque sanitaire et l'hygiène. L'UNICEF continuera de promouvoir les approches durables au plan environnemental pour améliorer l'accès à l'eau.

51. Deuxièmement, l'initiative WASH menée avec succès dans les écoles sera étendue au cours d'une seconde phase. L'évaluation prévue du projet ainsi qu'une étude sur les connaissances, les attitudes et les pratiques WASH dans les écoles permettront de vérifier le succès de l'initiative et de conforter les bonnes pratiques et les enseignements tirés.

52. Troisièmement, la phase une du grand projet de désalinisation de l'eau de mer à Gaza, soutenu par l'UNICEF et d'autres partenaires, sera achevée et potentiellement suivie d'une seconde phase. Des actions de communication visant à changer les comportements et à accroître la sensibilisation à l'hygiène resteront intégrées dans toutes les activités d'infrastructure.

Politique sociale et éléments factuels

Résultat 6 : les enfants profitent davantage d'un cadre d'action politique amélioré, basé sur des études et des données

53. Cette composante du programme sera mise en œuvre uniquement dans l'État de Palestine et axée sur le renforcement des capacités des autorités pour légiférer, planifier et budgéter en faveur d'une politique sociale inclusive et de la protection sociale des enfants. L'UNICEF continuera de jouer son rôle de conseiller technique auprès du Groupe de travail sur la protection sociale et restera l'organisme « chef de file » pour le groupe thématique du PNUAD en charge de la protection sociale. Grâce à la coopération avec le Ministère des affaires sociales, les principaux donateurs et les organes en charge de la mise en œuvre, cette composante engagera et guidera le dialogue politique et les actions de plaidoyer liées aux programmes d'intervention de l'UNICEF.

54. Le partenariat étroit noué avec le Bureau central palestinien de statistique continuera d'être crucial. L'accent sera placé sur le renforcement de la capacité de

l'Autorité palestinienne à gérer les études et analyses portant sur les questions prioritaires liées à l'enfance.

Intersectoriel

55. En dépit de la zone géographique réduite couverte par le programme de région, la complexité de l'environnement politique et opérationnel, du fait de l'occupation continue et de l'instabilité politique régional, nécessite un puissant soutien intersectoriel. Un accent plus fort sur la sécurité est essentiel dans un contexte où la sécurité du personnel et des actifs est sans cesse menacée par des conflits majeurs ou mineurs. Les coûts intersectoriels couvrent également la gestion et l'administration du matériel, l'administration au quotidien, les finances et les ressources humaines et l'appui aux technologies de l'information et de la communication.

Liens avec les priorités nationales et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

56. Le descriptif de programme de région est aligné sur le premier plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en faveur de l'État de Palestine (2014-2016). Le Plan national palestinien de développement 2014-2016 est un élément de référence majeur, tout comme l'analyse de la situation menée en 2013 par le Ministère de la planification et du développement administratif et l'UNICEF. Les résultats inclus dans les plans-cadres englobaient plusieurs des priorités du plan stratégique de l'UNICEF 2014-2017 : la santé, l'éducation, la nutrition, l'eau, l'assainissement et l'hygiène ainsi que la protection des enfants et des femmes. Le programme de région s'inspire des priorités clés décrites dans les diverses stratégies sectorielles et par les groupes de travail du programme.

57. Dans l'ensemble de la région et en particulier en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, la situation impose l'adoption d'une double approche, axée à la fois sur le développement et sur les problèmes humanitaires, pour répondre aux besoins immédiats. Le Plan d'aide humanitaire pour la Syrie 2014 et le Plan de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens ont constitué des éléments de référence importants dans ce contexte.

Liens avec les priorités internationales

58. Les priorités du programme reposent sur la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et les objectifs du Millénaire pour le développement et la Déclaration du Millénaire. Le cas échéant, elles reposent également sur les résolutions 1612 (2005), 1882 (2009) et 1998 (2011) du Conseil de sécurité sur la protection des enfants touchés par les conflits.

Principaux partenariats

59. L'UNICEF entretient des partenariats forts avec l'Autorité palestinienne et les autorités nationales, ainsi qu'avec l'UNRWA dans toute la zone couverte par le programme. L'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire dans l'État de Palestine sont tous deux des forums de promotion des

partenariats pour l'atteinte de résultats importants. Parmi les autres parties prenantes, on peut citer la Société nationale du Croissant-Rouge et tout un éventail d'ONG et d'organisations confessionnelles ou de la société civile.

Suivi, évaluation et gestion du programme

60. Chaque bureau de pays assurera le suivi de la performance de la composante du programme de la région relevant de sa compétence en élaborant des plans de suivi et d'évaluation axés sur l'appréciation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la composante du programme. Au besoin, des études et évaluations conjointes seront menées. Au Liban, plusieurs outils de contrôle innovants ont été développés pour faciliter le suivi et les rapports dans le contexte des interventions humanitaires, et ils sont adaptables au contexte du développement pour utilisation par les bureaux de pays et d'autres partenaires. Ces outils incluent des systèmes de localisation et de contrôle en ligne des partenaires et des systèmes de collecte de données à partir de tablettes et de smartphones, dans le but d'accélérer la saisie et l'analyse des données et de réagir plus rapidement.

61. Compte tenu des synergies au niveau de la programmation dans l'ensemble de la région couverte, des occasions de renforcer la collaboration entre les quatre bureaux existent, depuis des efforts conjoints pour des campagnes de communication pour le développement jusqu'à des actions de mobilisation de ressources et de collecte de fonds. Le descriptif de programme de région offre une plateforme commune pour rendre compte et mener des actions conjointes de plaidoyer et de communication.